

REUNION du 8 AVRIL 2019

Le huit-avril deux mil dix-neuf à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 1^{er} avril 2019, s'est réuni sous la présidence de M. Pierre PALENNE, maire

Etaient présents : MM PALENNE, OTERO, LEGUILLON, PARIS, PAPILLON, VADCAR, VERET, TESTU, LEROUX, Mme LHOTE

Absents excusés : Mme LAMARLE (pouvoir à Mme LHOTE) MM WINDSOR, PUPIN

Secrétaire : M. OTERO

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 mars 2019. Aucune remarque n'étant formulée sur le compte-rendu, le conseil municipal approuve celui-ci à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'une délibération concernant une convention ORANGE et le retrait de la délibération concernant l'augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique territorial à TNC.

1/ Présentation du Compte Administratif 2018 (DELIB2019/005)

Monsieur le Maire, présente le compte administratif 2018 et commente les chiffres :

FONCTIONNEMENT

RECETTES	566.635.17 €	
DEPENSES	<u>506.738.85 €</u>	
TOTAL	59.866.62 €	Excédent 2018
	+ 243.624.47 €	Excédent N-1 (2017)
	+ 303.491.09 €	Excédent cumulé Fonctionnement (N- 1) + N

INVESTISSEMENT

RECETTES	183.006.29 €	
DEPENSES	<u>71.765.34 €</u>	
TOTAL	111.240.95 €	Excédent 2018
	+33.119.76 €	Excédent N-1 (2017)
	- +144.360.71 €	Excédent cumulé Investissement (N- 1) + N

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT

111.240.95 €	Résultat de la section d'Investissement
0.00 €	Reste à réaliser Recette
-196.311.28 €	Reste à réaliser Dépense
+33.119.76€	Excédent Investissement 2017.
--51.950.57 €	Besoin de financement de la SI

Suite à la présentation, Monsieur le maire se retire de l'assemblée, le doyen d'âge, monsieur Dominique LEROUX, prend la parole afin de passer au vote du compte administratif 2018.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Suffrages exprimés : 10

Abstention : 0

Pour : 10

Contre : 0

A l'unanimité des membres présents le compte administratif 2018 a été adopté

2/ DELIBERATION VALIDANT LE COMPTE DE GESTION 2018 du RECEVEUR (DELIB 2019/006)

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'État du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, Visé et certifié conforme pour l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Suffrages exprimés : 11

Abstention : 0

Pour : 11

Contre : 0

3/ AFFECTATION DES RESULTATS (DELIB 2019/007)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018

Constatant que le compte administratif de la commune présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2018	PART AFFECTEE A LA SI 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	111.240.95 €		+33.119.76€	<u>196.311.28€</u> 0.00€	-196311.28 €	144.360.71 €
FONCT	59.866.62 €	111.240.95 €	+243.624.47 €			251.540.52 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	303.491.09 €
Affectation obligatoire (couverture de l'éventuel déficit de SF)	0.00
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	51.950.57 €
Solde disponible affecté comme suit :	251.540.52 €
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	51.950.57 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en 2018)	251.540.52€
Résultat reporté en investissement (ligne 001/2018)	+144.360.71 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement	251.540.52€

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Suffrages exprimés : 11

Abstention : 0

Pour : 11

Contre : 0

4/ ETAT DES NOTIFICATIONS DES TAXES DIRECTES LOCALES (DELIB 2019/008)

Le conseil municipal a pris connaissance des taux des 3 taxes. La répartition, se décompose comme suit :

- Taxe Habitation : 15.61 %
- Taxe foncière (bâti) : 17.03 %
- Taxe foncière (non bâti) : 46.46 %

Pour une recette globale de 180.423 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de maintenir, à l'unanimité des membres présents les taux ci-dessus décomposés.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Suffrages exprimés : 11

Abstention : 0

Pour : 11

Contre : 0

5/ BUDGET 2019(DELIB 2019/009)

Monsieur le maire présente le budget 2019, équilibré de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

RECETTES	773.388.00 €
DEPENSES	773.388.00 €

INVESTISSEMENT

RECETTES	1.207.201.00 €
DEPENSES	1.207.201.00 €

Nombre de membres en exercice : 13

Présents :10

Suffrages exprimés : 11

Abstention : 0

Pour : 11

Contre : 0

A l'unanimité des membres présents le Budget primitif 2019 a été adopté

6/SUBVENTIONS (DELIB 2019/010)

Le maire propose au conseil municipal de décider le montant attribué à chaque association retenue.

Le Conseil municipal décide de répartir les sommes suivantes :

L'amicale Laïque : 750 €	Club de la Bonne entente : 500 €
Ecole de musique (BUCCHINI) : 80 €	Chorale de Catenay : 80 €
Football Club de Vieux Manoir : 1000 €	ADMR : 600 €
Coopérative Scolaire : 2 500 €	Sapeurs-Pompiers : 160 €
Banque alimentaire CCAS BUCHY : 50 €	Comité des fêtes : 950 €

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65 article 6574 du budget primitif 2019.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Suffrages exprimés :11

Abstention : 0

Pour : 11

Contre : 0

7/ Délibérations opérations à venir

Monsieur le Maire informe l'assemblée des nouvelles opérations :

Délibération 2019/011 - OPERATION 142 – MOBILIER BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée des besoins pour les bâtiments communaux :

Ordinateurs écoles	1000.00 €
Jardinières béton	1000.00
Alarme type 4 pour la maternelle	360.00 €
Tables cantine et chariot salle des fêtes	800.00
Signalisation urbaine	2000.00 €

Le montant total de cette opération s'élève à 5.160.00 €

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Suffrages exprimés : 11

Abstention : 0

Pour : 11

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

Délibération 2019/012 - OPERATION 143 –EFFACEMENTS RESEAUX ROUTE DE SAINT AUBIN (phase 3) Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2018-0-76738-M597 et désigné « Route de Saint Aubin (phase 3) » dont le montant prévisionnel s'élève à 45.480.00 €TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 11.620.00 € TTC.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Suffrages exprimés : 11

Abstention : 0

Pour : 11

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet ci-dessus. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019 pour un montant de 11.620.00 €TTC. Monsieur le Maire demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible et est autorisé à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Délibération 2019/013 - OPERATION 144 – EFFACEMENTS RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC IMPASSE DES ECOLES

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Eff +EP-2017-0-76738-M339 et désigné « Impasse des Ecoles » dont le montant prévisionnel s'élève à 42.727.01 €TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 13.939.56 € TTC.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Suffrages exprimés : 11

Abstention : 0

Pour : 11

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet ci-dessus. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019 pour un montant de 13.939.56 €TTC. Monsieur le Maire demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible et est autorisé à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Délibération 2019/014 - OPERATION 145 – PROGRAMME VOIRIE 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de voirie doivent être effectués sur la commune.

Lot n° 1 : rue Pierre Cuinat - assainissement pluvial pour un montant de 5797.20 €.

Lot n° 2 : Impasse des Grands Prés – Aire de retournement pour un montant de 27.693.60 €.

Lot n° 3 : Accès à l'arrière de la mairie - réfection et aménagement pour un montant de 12.478.80 €.

Lot n°4 : Impasse des Ecoles - travaux de bordurage pour un montant de 912.00 €

Lot n°5 : Accès supérette - travaux de bordurage pour un montant de 1.186.00 €.

Le montant total de ces 5 lots s'élève à 48.068.40 €. Des demandes de subventions auprès de la DETR seront déposées pour les lots Impasse des Grands Prés – Aire de retournement et l'accès à la mairie, réfection et aménagement.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Suffrages exprimés : 11

Abstention : 0

Pour : 11

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ces projets

Délibération 2019/015 - OPERATION 146 – RENOVATION LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'étude pour la rénovation du logement communal a bien

avancée. Le permis de construire pour l'agrandissement a été délivré et les travaux d'aménagement doivent commencer dans les mois à venir. Des études complémentaires ont été demandées pour le sol, amiante, plomb ainsi que pour la sécurité du chantier. Un dossier de demande de subvention a été déposé à la DETR. En ce qui concerne le 1^{er} étage de la mairie, les locataires ayant quittés les lieux les travaux de réaménagement de la mairie vont pouvoir démarrer.

Le montant total de cette opération a été estimée à 400.000 €

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Suffrages exprimés : 11

Abstention : 3

Pour : 8

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 3 abstentions, accepte la proposition. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

8/ Fonds de concours CCICV (DELIB 2019/016)

Le versement du fonds de concours n'intervient que s'il y a des travaux programmés. La charge n'est donc pas récurrente mais bien liée à un programme validé par la commune et la CCICV. Il ne s'agit pas d'une contribution annuelle. Le fonds de concours porte sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Pour cette année, le Conseil Communautaire a prévu la réfection de la rue de la Mare et de la Route d'Estouteville en section de fonctionnement pour un montant de 1.150 €.

Nombre de membres en exercice : 13 :

Présents : 10

Suffrages exprimés : 11

Abstention : 0

Pour : 11

Contre : 0

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en vue de participer au financement des travaux sur la commune pour un montant de :

- 1.150 € en fonctionnement

Cette somme sera imputée en fonctionnement sur le compte 657351.

9/ Délibération portant avec ORANGE d'une convention relative à la réalisation d'une opération de dissimulation Route de Saint Aubin tranche 2 (DELIB 2019/017)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre d'un aménagement Route de Saint Aubin, l'artère implantée en domaine public de la commune ne comprend que des appuis ORANGE. Considérant que les travaux réalisés, objet de la convention, sont dans un intérêt autre que l'intérêt du domaine occupé, Orange accepte de procéder au déplacement de son artère aux frais de la commune.

Le montant de cette opération s'élève à 5651.00 € TTC

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 10

Suffrages exprimés : 11

Abstention : 0

Pour : 11

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet ci-dessus. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 pour un montant de 5651.00 € TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante.

9/ Questions diverses

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il serait souhaitable de rencontrer le Président du Football Club de Vieux-Manoir afin d'effectuer une mise au point sur l'utilisation du terrain communal ainsi que la mise en place de certains matériels sans autorisation préalable de la commune. Une réunion sera programmée avec les élus et le Président du Football Club de Vieux-Manoir dans les prochaines

semaines.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les jeunes Agriculteurs de Boos-Buchy souhaitent organiser le Festival de la Terre, le week-end du 31 août et 1er septembre 2019 sur la commune de Vieux Manoir.

C'est un événement qui se déroule tous les ans. L'année dernière, il avait eu lieu à Saint-Vaast - Dieppedalle, près de Cany-Barville.

L'événement rassemble des professionnels agricoles et des organismes professionnels agricoles et des animations seront présentées sur le site. Près de 5000 visiteurs sont attendus pour leur faire connaître le milieu agricole soit à un large public.

Deux agriculteurs ont autorisé à utiliser leur parcelle située route de la Gare pour l'événement

Mme LHOTE informe l'assemblée qu'il lui a été signalé qu'une plaque recouvrant un regard était cassée Impasse du Château Blanc et que celle-ci était dangereuse. Monsieur le Maire informe qu'il s'est déjà déplacé pour constater l'état de cette plaque et que celle-ci n'était pas cassée. L'ouvrage appartenant à ORANGE, en cas de problème, les riverains devront contacter les services compétents.

Monsieur OTERO nous informe que la CCICV a signé un nouveau contrat avec la société SEPUR pour la compétence ramassage ordures ménagères et qui débutera au 1^{er} juillet prochain. Le ramassage se fera toute la journée contrairement à la régie celui-ci était effectué que le matin et nouveauté le ramassage des recyclables (sauf le verre) sera effectué aux portes à portes dans des poubelles qui seront fournies par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

Monsieur OTERO interpelle l'assemblée sur le nouveau panneau publicitaire qui a été posé route de la Gare au niveau du passage à niveau informant de terrains à vendre sur la commune de Buchy. Ce panneau n'est pas adapté puisqu'il ne permet pas d'avoir une bonne visibilité sur la traversée de la ligne de chemin de fer. Un courrier sera envoyé au détenteur de ce panneau pour qu'il soit enlevé.

Monsieur OTERO précise que l'office de Tourisme de la communauté de communes dont il a la compétence a édité un livret répertoriant les différentes activités, hébergements etc sur le territoire de la CCICV. Il précise également qu'environ 1000 lits (chambres d'hôtes, hôtel, campings...) sont présents sur le celui-ci et que chaque touriste en visite dépense environ 40 €. Le taux de remplissage est estimé à 25 %, il est donc souhaitable de promouvoir en dehors du territoire afin de faire connaître notre belle région.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du Groupe « BRIDGE » qui serait à la recherche d'un terrain leur permettant d'envisager la construction d'un EHPAD d'une capacité autorisée de 65 lits. Nous allons les contacter afin de programmer une rencontre et que le Groupe nous présente leur projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.